

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 16 mai 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 022-5846/19/BM

■ Attribution d'une subvention à Anima Investissement Network pour l'exercice 2019 - Approbation d'une convention

ECO 022-16/05/19 BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

ANIMA Investment Network représente un réseau international qui réunit 80 institutions et réseaux d'affaires de 22 pays. Créé en 2006 par Business France, les collectivités de Marseille-PACA et 20 institutions de développement économique d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, le réseau ANIMA a connu un fort développement au cours des dix dernières années. L'association est actuellement présidée par M. Abdelkader Betari, Directeur Général de l'Agence de l'Oriental, l'agence de développement économique de la Région de l'Oriental au Maroc. La Ville de Marseille est membre de son Conseil d'Administration, ainsi que la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, la CCI Marseille Provence, Business France, l'EPA Euroméditerranée, aux côtés d'organisations de neuf autres pays. Provence Promotion est un membre historique et actif du réseau.

ANIMA développe :

- De l'accompagnement d'entreprises : appui aux entreprises dans leur internationalisation au sein de la zone Europe - Afrique du Nord – Moyen-Orient
- Des services de coopération : organisation de partage d'expérience et de jumelages, développement de projets de coopération (financements européens), intervention en coordination de projet, en tant qu'expert ou via son réseau
- Des services d'intelligence économique

ANIMA fait bénéficier les acteurs du territoire de sa connaissance des pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, de ses réseaux et de ses nombreuses actions de mise en relation.

Ainsi chaque année, ANIMA accompagne 300 entreprises et clusters du territoire dans leur internationalisation et leurs partenariats internationaux.

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 mai 2019

ANIMA a associé plus de 25 organisations du territoire en tant que partenaires de ses projets européens, générant ainsi plusieurs millions d'euros de financement.

Les objectifs d'ANIMA concordent avec la volonté de la Métropole Aix Marseille Provence de faire monter en puissance ses liens avec les pays de la méditerranée en développant un partenariat stratégique depuis 2016.

L'action d'ANIMA porte sur 4 axes principaux :

1- Stratégie : ANIMA crée des liens entre acteurs locaux en concordance avec la politique de développement de la Métropole.

- Mise à jour de la barométrie - tableau de bord de l'attractivité métropolitaine et d'un benchmark portant sur une dizaine de métropoles pertinentes
- Informations sur les opportunités et principaux marchés cibles dans les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient
- Animation du réseau ANIMA des acteurs du développement économique ainsi que la coopération institutionnelle et technique sur la zone euro-méditerranéenne.
- Mise en œuvre de projets européens portés par l'association, qui opèrent dans des domaines parfaitement alignés avec l'agenda économique de la métropole et de sa stratégie internationale

2- Promotion économique du territoire : ANIMA contribue et met à disposition ses réseaux pour la mise en œuvre d'évènements économiques qui assurent la promotion des écosystèmes métropolitains vers les marchés méditerranéens :

- Evénements soutenus directement par la Métropole Aix-Marseille-Provence : Missions économiques dans les pays méditerranéens, Forum Emerging Valley
- Evénements pilotés par ANIMA : Techdays, Tunisia Start-Up Summit, Middle East Start Up Summit, Rencontres Africa, Africa Start Up Summit
- Actions de promotion vers la zone Med Afrique portées par les acteurs soutenus par la Métropole Aix-Marseille-Provence: Africalink, Accélérateur M, Via Marseille Fos

3- Rayonnement international : ANIMA est une institution qui participe au rayonnement international de la Métropole. Elle réunit les agences gouvernementales et territoriales du développement économique de 22 pays du pourtour méditerranéen. Son travail d'intelligence économique en fait un acteur écouté par l'Union européenne, l'OCDE, l'Union pour la Méditerranée, et contribue au rayonnement de la métropole, et à sa reconnaissance en tant que pôle d'expertise et de coopération économique sur la Méditerranée. De plus, ANIMA associe de nombreux acteurs métropolitains dans ses projets de coopération, et leur donne une visibilité internationale : agence ACIM, Rising Sud, Femise, CCIMP, Provence Promotion, Région PACA, Ville de Marseille.

Par ailleurs, ANIMA a développé un service d'intelligence économique depuis 2003 qui répond à 3 besoins clés :

1. Effectuer une veille active et sélective sur des pays et secteurs ciblés en Méditerranée (veille économique en continu sur plus de 150 sources d'information sélectionnées)
2. Connaître les stratégies des territoires méditerranéens et des acteurs du développement économique de ces territoires
3. Identifier les acteurs et les opportunités d'affaires, d'investissement et de partenariats

Le centre de ressources ANIMA articule ainsi observations en temps réel (investissements, financements, opportunités), actualité économique et études spécifiques sur des thématiques ciblées (+ de 80 études produites).

Enfin, ANIMA a conduit plusieurs études sur les besoins des clusters et des acteurs économiques de Provence dans le cadre de l'accompagnement de la Région PACA pour l'élaboration de son plan Régional d'Internationalisation des Entreprises.

Par conséquent, il est donc proposé à la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir ANIMA Investment Network dans son programme de travail 2019 à hauteur de 40 000 euros afin de poursuivre les actions déjà engagées en 2016, 2017 et 2018.

Cette subvention s'appuiera sur une convention soumise à l'approbation du Bureau de Métropole définissant les modalités de cette participation (programme de travail, objectifs).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000;
- L'avis de la commission chargée du suivi et de la cohérence des subventions accordées aux associations.
- La délibération N°FAG 21-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le positionnement stratégique de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'international sur la zone Méditerranée Afrique et l'expertise développée par ANIMA sur ce positionnement,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 40 000 euros à ANIMA INVESTMENT NETWORK afin de poursuivre les actions déjà engagées en 2019.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer la convention ci-annexée et tout document y afférent.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal 2019 de la Métropole Aix-Marseille Provence - sous politique B330 – nature 65748 – fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Relations internationales et européennes

Richard MALLIÉ

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 mai 2019